



Extincteur obligatoire dans locaux eurl ?

Par **Jim951**, le **21/01/2010** à **20:09**

Bonjour,

Ma SARL n'a pas de salarié pour l'instant, mais j'ai des bureaux (95m² dont une partie va être sous-louée) dans lesquels des prestataires ou partenaires viennent travailler.

Suis-je soumis aux mêmes obligations concernant la présence d'un extincteur et d'un panneau d'affichage ? Et quelles sont précisément ces obligations ?

Merci d'avance.